

CONSEIL MUNICIPAL de CRUGUEL

Du lundi 25 septembre.2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
" " présents : 12
" " absent : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

Absente : Madame ETIENNE Brigitte

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice CARO

Pouvoir : néant



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 30 juin dernier.

Monsieur Fabrice CARO est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte d'apporter une modification à l'Ordre du Jour :
retrait du choix des l'entreprises pour les travaux de l'aire de jeu

1-Aménagement d'une aire de jeu – rue du stade

David BOULVAIS, adjoint au Maire, présente les 3 points suivants :

1*validation des entreprises retenues

Ce point de l'ordre du jour est retiré car le cabinet de maîtrise d'œuvre n'a pas encore rendu le rapport d'analyse, suite à des questions complémentaires. Le choix sera réalisé lors d'un prochain Conseil Municipal

2*forage pour arrosage

2 entreprises ont transmis des offres pour réaliser le forage qui servira pour l'arrosage de la plaine de jeu. Ce forage permettra de ne pas utiliser l'eau potable du réseau.

BRETAGNE FORAGE

Pompe 3m3/heure 10 111 € HT (dossier incidence compris)

Pompe 15m3/heure 12 441 € HT (dossier incidence compris)

LEFEUVRE

Pompe 3.6 m3/heure 6 030 € + 4 932.55 € = 10 962.55 € (dossier incidence compris)

Pompe 10 m3/heure 6 030 € + 5 177.55 € = 11 207.55 € (dossier incidence compris)

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Aménagement de l'Espace réunie le 21 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer le devis de l'entreprise LEFEUVRE avec une pompe de 10m3/heure pour un montant de 11 207.55 € HT, et à signer tout autre document relatif à cette affaire notamment dans le cadre de l'instruction du dossier de forage ou d'éventuels avenants.

3*convention avec Morbihan énergie pour l'éclairage

Le Syndicat « Morbihan Energie » a proposé plusieurs solutions d'éclairage. L'éclairage à LED pourrait être intéressant mais engendre un surcout financier, d'autant plus que l'ADEME nous a informé que le projet n'était pas assez innovant pour pouvoir bénéficier des subventions.

La commission, réunie le 21 septembre 2017, propose de retenir la solution à 56 520 € (foot à 11 – 4 mâts – 8 projecteurs – 2000W). Celle-ci est homologuée pour le niveau district.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-de retenir la proposition détaillée ci-dessus et autorise le Syndicat « Morbihan énergies » à effectuer une étude précise d'éclairage.

-d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatif à cette affaire

2-Marché voirie – choix de l'entreprise

David BOULVAIS, adjoint en charge de la voirie indique que 5 entreprises ont déposé des plis suite à l'appel à concurrence mis en ligne sur le site mégalis et paru dans le Ouest France le 11 juillet 2017.

Entreprises ayant déposé une offre :

<u>COLAS</u>	16 579.85 €
EIFFAGE	20 723 .95 €
CHARIER TP	19 260.44 €
EUROVIA	18 019.42 €
PIGEON BRETAGNE SUD	17 931.14 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de PLOERMEL pour effectuer les travaux de voirie de Beaulieu / Bel –air et autorisent le Maire, ou son représentant, à signer le marché et les éventuels avenants.

3-Tarifs et règlement de la salle polyvalente

Suite aux commissions du 5 septembre 2017, puis du 21 septembre, Monsieur Alain BONNO propose d'adopter les tarifs et la convention suivants :

Prix de la location de la salle :

- Associations de Cruguel :

30 € : pour manifestation comme concours de belote,

65 € : pour petite salle et cuisine,

100 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente (GRATUIT pour l'assemblée générale)

Versement d'une caution de 100 €

- Particuliers de Cruguel :

30 € : pour un Vin d'Honneur seul dans cantine, **60 €** vin d'honneur grande salle

100 € : pour petite salle et cuisine,

160 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente,

260 € pour la location de l'ensemble de la salle **2 jours consécutifs**.

Versement d'une **caution de 600 €** + 200 € pour le ménage

- Associations et particuliers "Hors commune" :

50 € : pour un Vin d'Honneur seul dans cantine, **100 €** vin d'honneur grande salle

250 € : pour petite salle et cuisine,

400 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente,

600 € pour la location de l'ensemble de la salle **2 jours consécutifs**.

Versement d'une **caution de 600 €** + 200 € pour le ménage

- Manifestations à but commercial :

200 € pour l'ensemble de la salle, si la salle est louée par un artisan/commerçant de la commune

600 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente (hors commune)

Versement d'une **caution de 600 €** + 200 € pour le ménage

- Gratuit pour l'usage de la cantine scolaire par l'école,

La petite salle est gratuite pour les associations de la commune pour manifestations à but non lucratif, dans la limite de **4 utilisations** dans l'année.

pour l'école de Cruguel,

la petite salle est gratuite pour les réunions et vins d'honneur de l'école, de la Paroisse, et du Club des Ajoncs d'or

pour un vin d'honneur suite aux obsèques de personnes résidant sur la commune.

pour les « classes » de la commune

Il indique qu'une convention particulière sera mise en place pour l'association culturelle reconnue TAL OUZ TAL (cercle celtique de GUEHENNO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs mentionnés ci-dessus à partir du 30 septembre 2017, et accepte les conditions de locations énoncées (convention annexée à la délibération)

4-Convention d'occupation du domaine public

David BOULVAIS indique qu'une demande a été formulée par un propriétaire de la Commune :

Mr TUIZER est propriétaire d'une maison située à la Ville Guimard, dans une impasse.

L'extrémité de la voie communale, permettant de desservir son terrain, est bordée de toute part par sa propriété.

Les riverains ont été informés du projet de convention, et n'ont formulé aucune objection excepté le stationnement.

Le Conseil Municipal, autorise donc, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à rédiger un acte de mise à disposition du domaine public avec obligation d'entretien et de maintien en état de voirie, et obligation d'informer la Mairie en cas de travaux.

Il y sera précisé que le stationnement devra se faire à l'intérieur de sa propriété afin de ne pas encombrer la voie publique.

5-Autorisation pour ester en justice

Comme discuté en commission Urbanisme, Patrimoine et Aménagement de l'espace,

Monsieur le Maire rappelle le contentieux porté devant le tribunal administratif – affaire ROBERT-PICKETT contre la commune de CRUGUEL

Par lettre en date du 25 aout 2017, M. le greffier en chef du tribunal administratif de RENNES nous transmet la requête n° 1703582-1 présentée par Madame ROBERT-PICKETT Pascale

Cette requête vise l'arrêté d'opposition à une déclaration préalable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°1703582-1

Désigne Maître BONNAT (cabinet AVOXA) pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

6-Contrat de balayage du bourg

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec la société THEAUD afin de procéder au balayage du bourg :2 prestations de 3H au tarif de 94.23 € HT/heure

7-Convention avec le centre de Gestion pour l'élaboration de la paye

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une mise à jour de la relation contractuelle liant la Mairie avec le Centre De Gestion de la fonction publique Territoriale.

- Calcul de la paye
- Génération des fichiers de virement
- Génération de l'interface comptable
- Disponibilité des documents sur l'extranet paye, récupération en ligne
- Réalisation des déclarations annuelles
- Aide à la résolution des anomalies DADS-U (déclaration annuelle des données sociales)

Convention conclue pour une durée de 3 ans

5.50 €/bulletin

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant à signer la convention.

8-Bail commercial boucherie suite au changement de propriétaire

Monsieur le Maire indique que Monsieur Albert DUBOT a vendu sa société (boucherie- charcuterie-traiteur) à la société MD TRAITÉUR représenté par Martial DUBOT.

Il convient donc de signer un nouveau bail commercial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à établir et signer un nouveau bail avec la société MD TRAITÉUR.

9-Demande de participation aux frais de repas d'un enfant scolarisé à PLOERMEL

Fabrice CARO informe les membres du Conseil Municipal que le Chef d'Établissement de l'école ST Joseph – ST Jean de PLOËRMEL a adressé un courrier en vue de prendre en charge les frais de repas d'un élève de CRUGUEL scolarisé en ULIS (Classe d'Inclusion Scolaire) pendant l'année scolaire 2016/2017.

Le prix du repas à PLOERMEL est de 4.80 € et de 3 € à CRUGUEL.

Le directeur de l'école demande une aide municipale qui ramènerait le prix du repas à celui pratiqué à CRUGUEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal de CRUGUEL acceptent, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de repas supplémentaires soit $4.80 - 3 = 1.80$ € par repas, soit 115.20 € pour 64 repas.

10-Éclairage du lotissement des frênes

Monsieur le Maire indique qu'un habitant du lotissement des frênes souhaite que l'éclairage public soit mis en place, conformément à l'autorisation de lotir.

Le syndicat d'électricité « Morbihan Energies » a établi un devis d'un montant de 6 120 € pour 3 mâts.

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage n'avait pas été mis en place, à la demande des riverains, qui, à la création du lotissement, n'y voyaient pas l'utilité.

Aujourd'hui, la tendance est plutôt aux économies d'énergie et à la limitation des plages horaires d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet 6 voix pour et 6 voix contre ce projet.

Monsieur le Maire propose de sursoir à ce point de l'ordre du jour et de se rendre sur place lors d'une prochaine commission.

11-Élagage des arbres le long des voies communales et des chemins

David BOULVAIS résume les travaux de la commission voirie qui s'est réunie le 16 septembre 2017.

Il propose d'effectuer un programme d'élagage en 3 tranches (sur 3 ans).

Des devis seront sollicités à plusieurs entreprises.

Il précise que les propriétaires concernés seront avertis par courrier (et par flash infos). Ceux qui n'effectueront pas les travaux de leur propre chef, se verront facturer la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de mettre en place cette procédure. L'entreprise la mieux-disante sera retenue lors d'un prochain Conseil.

12-Tarifs assainissement collectif

Tarifs 2017

Abonnement 53 €

Consommations 1.46 € /m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs pour 2018.

13-Compte rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 4 600 €) :

- 10 tables et 20 bancs	MEFRAN	1 350.70 € HT
- 2 chariots de stockage tables et bancs salle polyv	MEFRAN	372 € HT
- distributeurs de savon et sèche- mains pour salle poly	INDUSTRIPACK	1 557 € HT
- 2 tableaux blancs magnétiques pour salle polyvalente	VIKING DIRECT	131.98 €
- 2 abris bus pour St Yves	JMS concept	1 060 € HT

14-Questions diverses

-Pompes à essence

Monsieur le Maire indique que 2 collectionneurs sont intéressés pour récupérer les anciennes pompes à essence disposées devant l'ancien bar « Le Central ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à les vendre au plus offrant, la recette sera encaissée sur la régie « produits divers ». Le démontage sera assuré par l'acheteur.

-Questions d'actualité

Pour les autres questions d'actualité et d'avancé des dossiers, Monsieur le Maire déclare que les sujets ont été abordés en commission. Il n'y a pas lieu de prendre de délibération.

Délibération numérotées de 1 à 14